



La Maraude de jour : un appui sanitaire pour les partenaires

La maraude de jour se composera à partir d'avril 2017 de deux Infirmiers Diplômés d'État, pour renforcer l'appui, en journée, aux partenaires de la **Coordination des Maraudes** et du **SIAO Urgence**.

Objectifs : proposer des évaluations sanitaires aux personnes suivies et accompagnées par les maraudes et les CHU, ainsi que des orientations accompagnées vers les services de droit commun. En évaluant la situation sanitaire de la personne sans abri, l'infirmier permettra d'amorcer un dialogue autour des problématiques de santé, et de répondre aux questionnements des partenaires sur une situation spécifique.



La maraude de jour intervient auprès des partenaires chaque **lundi et jeudi** de **09:00 à 18:00**.

A partir d'Avril 2017, la maraude de jour propose :

- Des interventions pédestres, en renfort des maraudes d'intervention sociale et maraudes d'évaluation et d'orientation, pour aller à la rencontre d'usagers dont la situation nécessite le regard d'une expertise sanitaire
- Des interventions au sein de CHU, ne disposant pas de ressources paramédicales/médicales en interne, dans le but de favoriser la prise en charge sanitaire des personnes nécessitant des soins somatiques et/ou psychiques

Toute demande d'intervention de la maraude de jour doit être faite au minimum **48h au préalable**.

Dans le cas de demandes d'évaluation sanitaire, elle doit être faite par mail à cadres.ema@samusocial-75.fr.

Pour chaque demande, il est nécessaire de nous communiquer l'identité de l'usager (nom, prénom, date de naissance), le motif et le lieu de l'intervention ainsi que les coordonnées téléphoniques du partenaire demandeur. L'usager doit être **informé en amont**, par le partenaire, de la venue de l'infirmier de la maraude de jour.

Evaluations dans les CHU : pour favoriser des conditions adaptées d'intervention dans les CHU, il est demandé de mettre à disposition une salle de consultation, garantissant le respect de la confidentialité et de l'intimité de l'usager. Le CHU peut demander l'intervention d'un IDE sur plusieurs situations, sur une demi-journée.

Interventions en lien avec les maraudes partenaires : l'infirmier de la maraude de jour interviendra auprès d'un usager en présence d'un membre de l'équipe de la maraude partenaire.

Attention Les situations suivantes relèvent d'une urgence médicale et nécessitent de contacter le Samu Médical (15) ou les Pompiers (18) :



Arrêt respiratoire, arrêt cardiaque ; Difficultés respiratoires ; Inconscience ; Malaise ; Saignement abondant ; Brûlure ; Douleurs dans la poitrine ; Convulsions ; Douleurs abdominales aiguës, vomissements aigus ; Agitation importante, tremblements